



AVIS DE COURSE TYPE WINDSURF 2021-2024

Prescription de la FFVoile :

Pour les compétitions de grade 4 et 5, l'utilisation des avis de course et des instructions de course type intégrant les spécificités de l'épreuve est obligatoire. Les épreuves de grade 4 pourront déroger à cette obligation, après accord écrit de la Fédération Française de Voile, obtenu avant la parution de l'avis de course. Pour les compétitions de grade 5, l'affichage des instructions de course type sera considéré comme suffisant pour l'application de la règle 25.1.

Xtrem Gliss Festival 23 au 31 octobre 2021 Grade 4 Plage de Crozon Morgat Société des Régates de Douarnenez (SRD)

La mention « [DP] » dans une règle de l'avis de course (AC) signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. RÈGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*, incluant l'annexe B pour le Kite Surf et le Wind Foil et par les règles de course de la FFSurf pour le Paddle
- 1.2 Les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers précisées en Annexe 1 Prescriptions fédérales.

2. PUBLICITÉ DE L'ÉPREUVE [DP]

Pas de publicité de l'épreuve organisatrice

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 Les compétitions sont ouverte à :

- International Windfoil et Wingfoil : Tous compétiteurs munis d'une planche à voile à Foil
- Windsurfer : Tous compétiteurs munis d'une planche Windsurfer
- Championnat de France de Downwind foil : Tous les compétiteurs munis d'un Paddle à foil
- Coupe de France Kite et Windsurf vagues

- Transbaie : Tous compétiteurs munis d'une planche/Kite/Paddle ou autres supports

- 3.2 Les compétiteurs admissibles s'inscriront en ligne sur le site de l'événement et confirmeront sur place
- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile pour le Wind foil et Kitefoil et FFSurf pour les paddles doivent présenter au moment de leur inscription :
- leur licence Club FFVoile ou FFSurf valide pour l'année 2021
 - une autorisation parentale pour les mineurs
- 3.4 Les concurrents étrangers ne possédant pas de licence FFVoile ou FFSurf doivent présenter au moment de leur inscription :
- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing,
 - le certificat de jauge ou de conformité,
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros,
 - un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4. DROITS À PAYER

Les droits requis sont les suivants :

Classe	Montant jusqu'au 6 octobre 2019	Montant après 6 octobre 2019
Toutes classes	65 €	80 €

Les droits à payer comprennent : le T-shirt de l'évènement et le repas des coureurs du samedi. Les inscriptions hors délai seront acceptées sur place (Plage de Morgat commune de Morgat) et majorées de 20€.

5. PROGRAMME

Du 25 au 31 octobre 2021

Mise à disposition du comité, Premier signal d'avertissement : 9H00

6. INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

Les IC seront affichées le samedi 23 octobre 2021 *selon la Prescription Fédérale* au chapiteau principal sur la plage de Morgat.

7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours seront de type construits et raids précisés au briefing.

7.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe ZONE DE COURSE

8. CLASSEMENT

8.1 Une course devra être validée pour valider la compétition.

8.2 Pour les épreuves en flotte (RCV B 8.A2.1) Le score de chaque planche dans une série doit être, sous réserve de la RCV 90.3(b), le total des scores de ses courses en retirant (a) son plus mauvais score quand 3 ou 4 courses sont validées, (b) ses deux plus mauvais scores quand 5 à 7 courses sont validées (c) ses trois plus mauvais scores quand 8 courses ou plus sont validées.

9. SECURITE [DP]

Un émargement entrée et sortie de manche sera obligatoire.

Les systèmes de sécurité suivants sont obligatoires :

[Tapez ici]

- un moyen de repérage lumineux individuel et une combinaison isothermique conforme à la division 240,
- un casque conforme,
- un gilet d'aide à la flottabilité 50N conforme ou une veste de protection conforme.

10. SYSTEME DE PENALITE

Application de RCV B4.44

11. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un windsurf qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

12. PRIX

Des prix seront distribués comme suit :

- Les trois premiers concurrents du classement général final seront récompensés.
- Les trois premières concurrentes du classement général final seront récompensées.

A défaut de 6 participants, seul le 1^{er} sera récompensé.

13. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

14. DROITS À L'IMAGE

En participant à cette épreuve, le concurrent autorise automatiquement l'AO, la FFVoile et les sponsors de l'épreuve à utiliser et montrer, à quelque moment que ce soit, des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même pendant la période de la compétition intitulée « Xtrem Gliss Festival » à laquelle le concurrent participe et à utiliser sans compensation son image et son nom sur tous.

(A supprimer en l'absence de concurrents étrangers attendus)

ANNEXE 1 - PRESCRIPTIONS FEDERALES

(*) *FFVoile Prescription to **RRS 64.3** (Decisions on protests concerning class rules): The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.*

(*) *FFVoile Prescription to **RRS 67** (Damages): Any question about or request of damages arising from an incident involving a boat bound by the Racing Rules of Sailing or International Regulation to Prevent Collision at Sea depends on the appropriate courts and cannot be dealt by the jury.*

(*) *FFVoile Prescription to **RRS 70. 5** (Appeals and requests to a national authority): The denial of the right of appeal is subject to the written authorization of the Fédération Française de Voile, received before publishing the notice of race. This authorization shall be posted on the official notice board during the event.*

(*) *FFVoile Prescription to **RRS 78.1** (Compliance with class rules; certificates): The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.*

(*) *FFVoile Prescription to **RRS 86.3** (Changes to the racing rules): An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.*

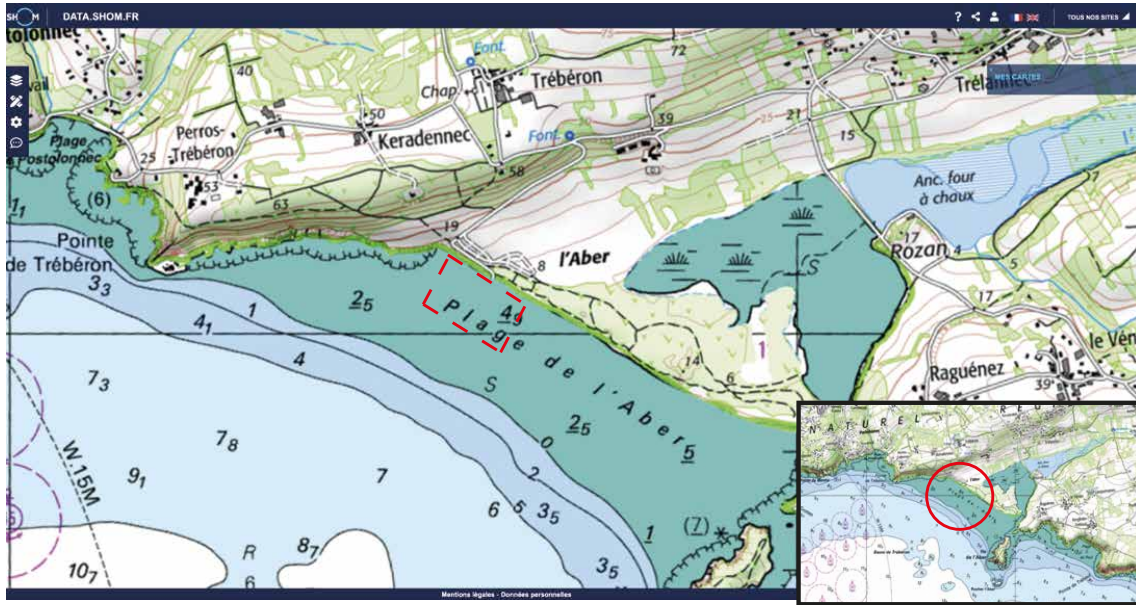
(*) *FFVoile Prescription to **RRS 88** (National prescriptions): Prescriptions of the FFVoile shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed. In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.fr, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).*

(*) *FFVoile Prescription to **RRS 91(b)** (Protest committee): The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such authorization shall be posted on the official notice board during the event.*

ANNEXE 2 – ZONE DE COURSE



Zone de course
Coupe de France Kite et & Windsurf Vagues
Plage de l'Aber



Zone de course
Coupe de France Kite et & Windsurf Vagues

